

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 29 (1992)
Heft: 1085

Artikel: Querelles de langues et de parti
Autor: Pochon, Charles-F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1021918>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Querelles de langues et de parti

(cfp) La grande commune de Marly, dans l'agglomération fribourgeoise, est indiscutablement de langue française. Pourtant, elle a un problème linguistique aigu. En effet, une proportion germanophone appréciable a toujours vécu à Marly, mais les enfants étaient scolarisés en français, sauf les protestants qui étaient autorisés à fréquenter gratuitement l'école réformée en ville de Fribourg, si la famille le demandait.

L'industrialisation de la localité et l'arrivée d'une entreprise du groupe Ciba-Geigy a incité les autorités à permettre la fréquentation des écoles de langue allemande à Fribourg aux frais de la commune (écolage et transports). La section locale du parti socialiste, en désaccord sur ce point avec le parti cantonal, conteste cette décision au nom du principe de la territorialité des langues. Un recours est actuellement pendant devant le Tribunal fédéral. Le mensuel *Travail*, organe du PSF, publie ainsi la position du comité directeur, un texte du PS de Marly intitulé «*Inégalités de traitement*» et l'avis favorable au maintien du statu quo élaboré par un Groupe d'amitié linguistique de Marly (GALM).

La confrontation des statistiques de l'évolution des langues dans les anciennes communes de Marly-le-Grand et Marly-le-Petit, entre 1880 et 1960, permet de constater que l'on se trouve effectivement sur une frontière linguistique instable. Marly-le-Grand a toujours eu une forte majorité francophone alors que Marly-le-Petit avait une majorité germanophone marquée en 1880, qui a disparu au fil des ans. On assiste cependant à une forte remontée germanophone en 1930. Le GALM est d'avis qu'en vertu de la Charte fribourgeoise des langues, élaborée dans les années soixante sous la direction de Gonzague de Reynold, «*Marly répond sans conteste à la définition de commune historiquement bilingue, puisque les deux langues ont été pratiquées conjointement. Les deux langues faisant ainsi partie de l'héritage culturel de la commune depuis des siècles, elles y ont droit toutes deux à la reconnaissance officielle minimale et à l'usage public*». La conclusion est claire: «*Il est correct de prendre en charge les frais d'écolage de la minorité alémanique.*»

Un article constitutionnel est en gesta-

tion au niveau fédéral: il est d'ores et déjà contesté parce qu'il remet en question le principe de la territorialité des langues, ce qui présente des risques pour les minorités.

Retenons simplement pour conclure une phrase de l'*Encyclopédie du canton de Fribourg*, publiée il y a quinze ans: «*S'il n'y a pas de "querelle linguistique" (au sens belge du terme), il n'en existe pas moins des problèmes*». Depuis lors, les brassages de population se sont accentués. Le cas de Marly n'est peut-être qu'un signal. ■

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Des dépenses rentables

(jd) L'idée fait son chemin que seule une croissance qualitative, qui intègre les exigences de l'environnement et qui ménage les ressources naturelles, peut garantir à terme le bien-être de l'humanité. Mais par ailleurs les entreprises ne voient souvent pas d'un bon œil les réglementations qui leur sont imposées au nom de la protection de l'environnement.

Dans une étude pour le Fonds national de la recherche scientifique, Peter Farago et Peter Bucher ont enquêté auprès de 63 entreprises industrielles et de services ayant déjà pris des mesures écologiques. Les responsables de ces entreprises, s'ils considèrent la protection de l'environnement comme un défi, y voient un intérêt économique à plus long terme. Mais pour que leurs produits s'imposent sur le marché, ils doivent être de qualité au moins égale à celle de leurs concurrents.

Les auteurs ont pu constater que l'effort principal est mis sur l'élimination des déchets et sur l'abandon des matières nuisibles dans le processus de fabrication. Les entreprises ont souvent rencontré de gros problèmes lorsqu'elles ont adopté des mesures de protection de l'environnement: manque de connaissances techniques et de spécialistes, coûts plus élevés que prévus. Si aucune d'entre elles n'a déclaré vouloir renoncer pour ces raisons, elles ne s'engageront à l'avenir qu'avec prudence.

La plupart des directions se sont vu confrontées au scepticisme, voire même à l'hostilité de leurs collaborateurs: une production plus soucieuse de l'environnement passe donc aussi par un tra-

vail d'explication auprès du personnel. Si les entrepreneurs considèrent les réglementations étatiques comme une contrainte, diverses entreprises ont néanmoins pris des mesures avant même qu'elles leur soient imposées par l'administration. Cette hâte n'est-elle pas due, en partie du moins, à la menace d'une intervention étatique qu'on préfère anticiper pour conserver une certaine autonomie d'action ? ■

EN BREF

Certains affirment que sans commandes privées, les chercheurs des universités seraient quasiment indigents. Un exemple cité par la *Berner Zeitung*: à l'Université de Berne, les sciences naturelles profitent de plus de 20 millions de contribution de tiers alors que la part des théologiens correspond à un millième de cette somme. L'économie privée finance pourtant aussi les sciences humaines puisque le professeur Roger Blum, qui enseigne le journalisme, a reçu 5800 francs de Ciba-Geigy pour une expertise sur une nouvelle conception de son journal d'entreprise.

Chaque voix compte aux élections, le candidat radical au poste de préfet du district de Nidau, près de Bienne, en a fait l'expérience: il a obtenu 4576 suffrages alors que la majorité absolue, nécessaire pour son élection au premier tour, était de 4578 voix.

L'administrateur des finances de Saanen, au pays de la grue, est en fonction depuis dix ans. A cette occasion il a publié une comparaison des comptes de la commune (aujourd'hui 6000 habitants) au cours de ces cinquante dernières années. Quelques chiffres: les charges se montaient à 642 000 francs en 1941 et à 44 millions en 1991. En 1941, le taux d'imposition était de 4 et il n'est plus que de 2,5 fois le tarif de base. Les charges de personnel étaient inférieures aux charges des intérêts en 1941. Au lendemain de la dévaluation de septembre 1936, le chef du département fédéral des Finances a déclaré «*Le franc reste le franc*». Qui s'en souvient ?